

Perspectives

Une analyse des politiques publiques au Canada



VOLUME 7, NUMÉRO 1
Janvier 2014

A close-up portrait of an elderly woman with white hair, looking slightly to the side. Her hands are clasped together, resting on a dark cane. She is wearing a light-colored sweater and a white beaded necklace.

L'attente de soins de santé : une maladie qui peut être traitée

- Les scandales des dépenses du Sénat
- La fracturation hydraulique
- Gérer les attentes à l'égard de l'AECG

institutfraser.org

Perspectives

Éditeur Institut Fraser
Rédacteur en chef Sébastien A. Côté
Conseillère éditoriale Kristin McCahon
Traductrice Manuela Ene
Direction artistique Bill C. Ray
Couverture Bigstock
Relations média Sébastien A. Côté
perspectives@Institutfraser.org



La vision de l'Institut Fraser est celle d'un monde libre et prospère au sein duquel évoluent des individus qui bénéficient d'une multiplicité de choix, de marchés concurrentiels et de responsabilités personnelles. Notre mission est de mesurer, d'étudier et de faire part de l'incidence des marchés concurrentiels et des interventions gouvernementales sur le bien-être des personnes. Fondé en 1974, l'Institut Fraser est un organisme de recherche et d'éducation indépendant. Notre travail est financé par des contributions déductibles d'impôts de milliers d'individus, d'organismes et de fondations. Pour protéger son indépendance, l'Institut n'accepte ni subventions publiques ni contrats de recherche.



Pour soutenir l'Institut Fraser, veuillez communiquer avec le département de développement par courriel à development@fraserinstitute.org ou par téléphone au 1-800-665-3558 poste 305.

Copyright © 2014 par l'Institut Fraser

Les collaborateurs de cette publication ont travaillé indépendamment et leurs opinions sont donc les leurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des supporteurs, administrateurs et employés de l'Institut Fraser. La présente publication n'implique aucunement que l'Institut Fraser ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.



Conseil d'administration : Président du conseil : Peter Brown
Vice-présidents : Brad Bennett; Mark Mitchell
Président : Niels Veldhuis
Secrétaire-trésorier : David Cater
Fondateur et président honoraire à vie du conseil : T. Patrick Boyle

Membres du conseil d'administration : Gordon Arnell; Kathy Assayag; Joni Avram; Ryan Beedie; Edward Belzberg; Joseph Canavan; Alex Chafuen; Derwood Chase, Jr.; Tracie Crook; James Davidson; W. Robert Farquharson; Dave Filmon; Greg Fleck; Shaun Francis; Ned Goodman; John Hagg; Claudia Hepburn; Paul Hill; Stephen Hynes; Salem Al Ismaily; Charles Jeanes; C. Kent Jespersen; Andrew Judson; Hassan Khosrowshahi; Robert Lee; Brandt Louie; David MacKenzie; James McGovern; Tracey McVicar; George Melville; Gwyn Morgan; Eleanor Nicholls; John O'Neil; Herb Pinder Jr.; Ron Poelzer; Kevin Reed; H. Sanford Riley; Frank Rochon; Roderick R. Senft; William Siebens; AnnaStylianides; Arni Thorsteinson; Michael Walker; Jonathan Wener



Sommaire



4 L'attente de soins de santé : une maladie qui peut être traitée

Dr Robert Ouellet et Nadeem Esmail

L'approche véhiculée par les gouvernements et les défenseurs du système public doit être révisée.

12 Les scandales des dépenses du Sénat ne sont qu'un petit exemple de la mauvaise gestion des fonds publics

Charles Lammam et Hugh MacIntyre

La liste de défaillances du gouvernement au Canada et de la mauvaise gestion des fonds publics est longue.

22 La fracturation hydraulique pourrait sauver les provinces les plus pauvres du Canada

Kenneth P. Green et Mark Milke

En surmontant l'opposition à la fracturation hydraulique, qui est largement irrationnelle, les provinces pourraient augmenter les recettes de l'exploitation des ressources.

32 Le fromage meilleur marché, c'est pour quand? Gérer les attentes à l'égard de l'AECG

Laura Dawson

Gérer les attentes à l'égard de l'Accord économique et commercial global (AECG)



L'attente de soins de santé : une maladie qui peut être traitée

Dr Robert Ouellet et Nadeem Esmail

L'attente est devenue une caractéristique du système de santé au Canada. Les patients doivent attendre leur tour pour avoir accès à des soins d'urgence, à un médecin de famille, à un spécialiste, à des examens diagnostiques ou à un traitement.

Ces délais, qui peuvent parfois être très longs, engendrent des perturbations économiques, sociales et mentales chez les patients pouvant conduire à une aggravation de leur état de santé en plus de générer des dépenses inutiles. Pourtant le problème pourrait se résoudre en s'inspirant des succès obtenus en Europe.

Les très longs délais d'attente peuvent entraîner une détérioration marquée de l'état de santé des patients causée par des traitements insuffisants ou inadéquats conduisant à des résultats parfois catastrophiques. On peut mourir sur des listes d'attente! La Cour Suprême du Canada en a convenu lorsqu'elle s'est prononcée sur le monopole public en assurance santé au Québec en 2005 (Chaoulli).

La Belgique, la France, l'Allemagne, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse accordent tous un plus grand rôle au secteur privé dans le financement et la prestation des services

L'attente a également des conséquences psychologiques incalculables. La dépendance aux narcotiques peut s'installer. Et que dire de l'anxiété générée par l'attente d'un diagnostic ou d'un traitement pour le patient et son entourage. La souffrance et souvent une incapacité physique aggravent la situation.

Les conséquences économiques de ces délais d'attente sont énormes. La perte de productivité au travail et l'augmentation des congés forcés peuvent diminuer sensiblement le revenu familial.

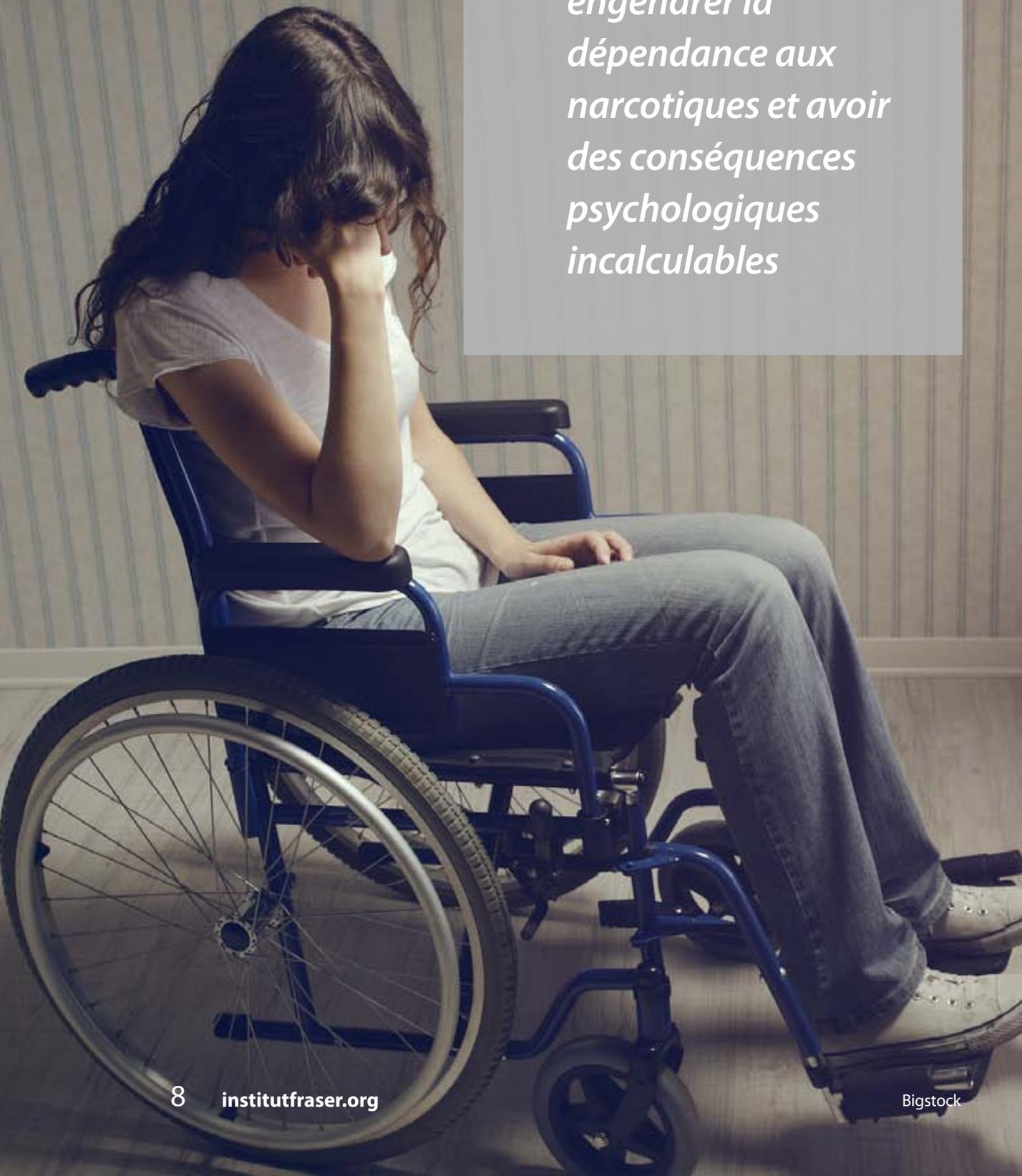


Bigstock

Les gouvernements ont tenté de solutionner le problème en injectant de l'argent dans le système et en modifiant sa gérance. Les budgets provinciaux dédiés à la santé continuent de s'accroître à un rythme effarant sans résultats tangibles. Des changements majeurs s'imposent.

Une des approches préconisées par plusieurs pays européens implique que le patient ait le choix d'aller au public ou au privé pour l'obtention de soins. L'argent du système le suit. On a aussi introduit une notion de compétition. On a imposé des objectifs de délai d'attente avec des conséquences s'ils ne sont pas atteints et respectés. Et ça marche!

*Les longs délais
d'attente peuvent
engendrer la
dépendance aux
narcotiques et avoir
des conséquences
psychologiques
incalculables*



À en croire l'expérience de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, du Japon, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse, le fait d'accorder un plus grand rôle au secteur privé dans le financement et la prestation des services peut mener à un accès universel aux soins de santé sans liste d'attente significative.

Tout cela contredit le discours que l'on nous sert constamment à propos des soins de santé et des délais d'attente au Canada.

On nous dit qu'un monopole public est la façon la plus efficace de donner un accès universel aux soins de santé et pourtant dans d'autres pays, les soins de santé sont offerts plus rapidement et coûtent moins cher en s'adjoignant un système privé parallèle.

On nous affirme qu'à la fois une gestion et des services publics sont essentiels pour résoudre le problème des temps d'attente et pourtant d'autres pays sont parvenus à réduire les temps d'attente (et dans le cas des Pays-Bas à les éliminer complètement) en recourant à la concurrence et au financement basé sur les activités.

On nous répète que les hôpitaux publics sont la seule voie possible vers un système universel efficace et pourtant d'autres pays ont des systèmes plus accessibles et moins chers avec l'intégration des hôpitaux privés.

On nous martèle que la réponse à nos problèmes ne peut être trouvée QUE dans un système « public » et pourtant nous savons que la concurrence et le financement public qui suit



La concurrence et le financement public qui suit sur le patient et lui offre le choix entre un établissement privé ou public, permettent de réduire les temps d'attente et de mieux soigner les patients

Bigstock

sur le patient et lui offre le choix entre un établissement privé ou public, permettent de réduire les temps d'attente et de mieux soigner les patients.

Ces interminables temps d'attente ont des conséquences énormes sur l'état de santé et le bien-être de nos patients et sur notre économie.

L'approche carrément idéologique véhiculée par les différents gouvernements et les défenseurs du système public doit être révisée.

Il est grand temps de s'inspirer d'autres nations qui réussissent à donner à leur patient des soins adéquats, en temps opportun et à des coûts souvent moindres.

Nos problèmes de système de santé ne sont pas uniques ni insolubles. D'autres pays les ont solutionnés. Il est grand temps de s'en inspirer.

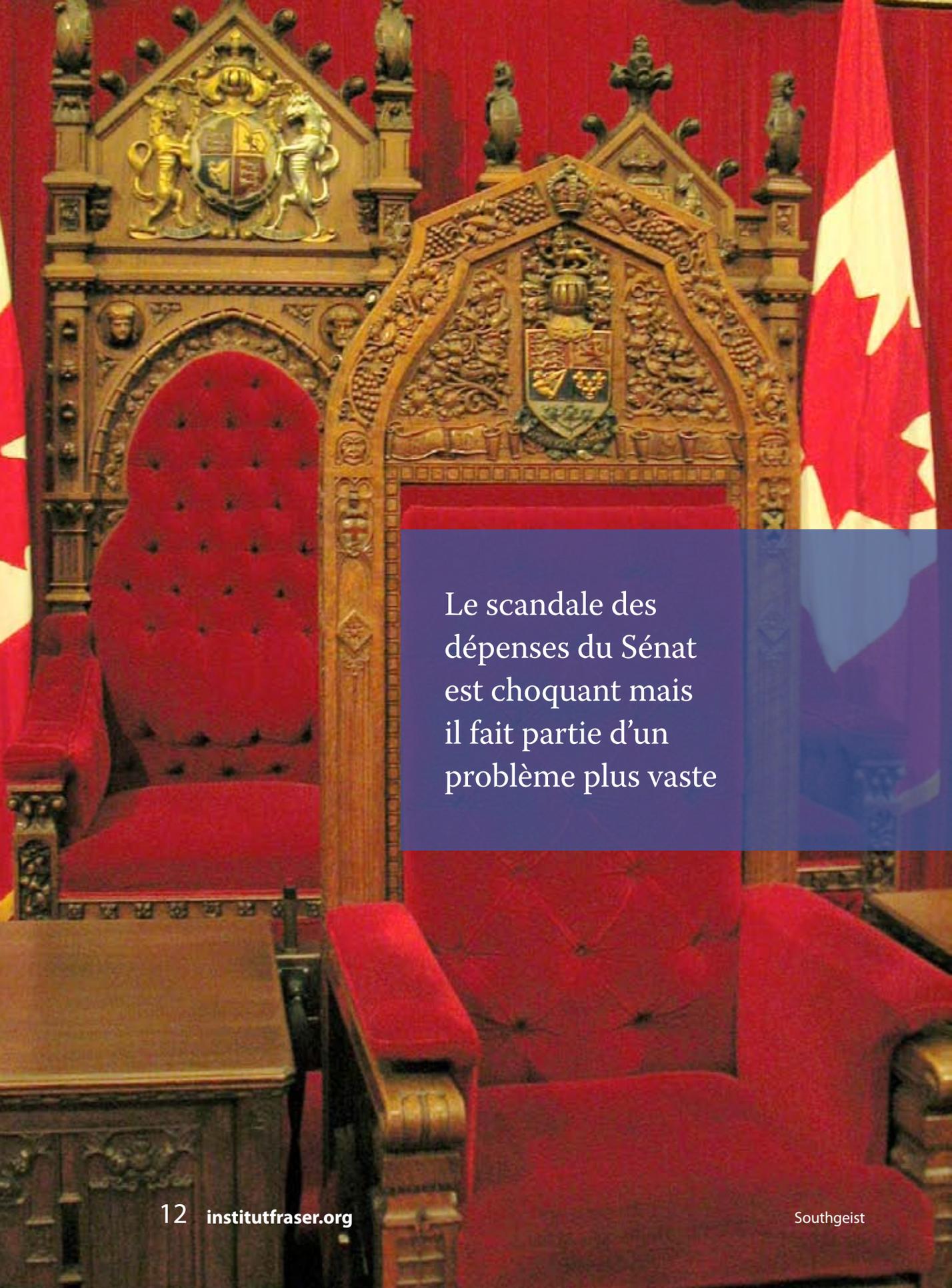
Une profonde transformation s'impose. ■



Le Dr Ouellet est un ancien président de l'Association médicale canadienne et de l'Association médicale du Québec et est senior fellow de l'Institut Fraser.



M. Nadeem Esmail est directeur des études sur les politiques de santé à l'Institut Fraser



Le scandale des
dépenses du Sénat
est choquant mais
il fait partie d'un
problème plus vaste

Les scandales des dépenses du Sénat ne sont qu'un petit exemple de la mauvaise gestion des fonds publics

Charles Lammam et Hugh MacIntyre

Les allégations de dépenses abusives au Sénat ont scandalisé de nombreux Canadiens, et avec raison. Bien que dérangeantes, ces bouffonneries ne sont malheureusement pas un cas isolé : elles font partie d'un problème institutionnel plus vaste au sein du gouvernement.

On constate rapidement l'existence d'un problème systémique en feuilletant les rapports du Bureau du vérificateur général du Canada, un organisme fédéral indépendant qui est responsable de présenter au Parlement des rapports sur la performance de divers programmes et initiatives du gouvernement (BVG, 2013a).

Dans le cadre d'une étude récente, nous avons examiné les rapports de 1988 à 2013 du vérificateur général et trouvé 614 cas de défaillance du gouvernement fédéral. Parmi les problèmes relevés figurent des dépenses abusives,

des dépenses inutiles, de fausses déclarations, des cas d'incompétence et d'autres défaillances des programmes (Lammam et autres, 2013). Selon nos estimations prudentes, ces défaillances ont coûté entre 158 et 197 milliards de dollars aux contribuables, un montant qui est énorme par rapport au désormais tristement célèbre chèque de 90 000 \$, et qui représente près d'un tiers de la dette du gouvernement fédéral en 2012-2013 (ministère des Finances, 2013).

Les médias ont beaucoup parlé des scandales du Sénat, mais nous sommes tombés sur de nombreux rapports faisant état de fonctionnaires ayant abusé de leurs privilèges pour se faire rembourser des dépenses inadmissibles. Dans un rapport de 2006, la vérificatrice générale a indiqué qu'un employé de la GRC avait utilisé une carte de crédit du gouvernement pour payer un abonnement à un centre de conditionnement physique, et qu'un employé de l'Agence des services frontaliers s'était servi d'une telle carte pour payer des dépenses personnelles, dont sa facture d'électricité à domicile (BVG, 2006a).

Dans un rapport de 1997, le vérificateur général relève que des fonctionnaires des Affaires étrangères avaient engagé de manière inappropriée des frais à des fins de représentation (BVG, 1997). Un fonctionnaire a notamment reçu une indemnité de loyer de plus de 32 000 \$ même si le logement concerné n'a pas servi une seule fois à des fins de représentation officielle pendant les quatre années de son affectation. Dans un autre rapport, on apprend qu'un ancien enquêteur correctionnel a touché des paiements irréguliers et suspects s'élevant à 325 000 \$ sur six ans, y compris des remboursements totalisant quelque 7 000 \$ pour des voyages personnels et quelque 5 000 \$ engagés pour recevoir des amis et des membres de sa famille (BVG, 2006b).

La modernisation d'un
brise-glace a coûté 74
millions de dollars de plus
que prévu et ne se fondaient
pas sur un besoin démontré



Tatiana Pichugina

Aussi frustrants soient-ils, ces scandales sont négligeables par rapport au mauvais emploi de fonds publics que l'on observe à une plus grande échelle.

Pour l'illustrer, prenons l'exemple d'un projet de 125 millions de dollars visant la modernisation d'un important brise-glace de la Garde côtière canadienne (BVG, 1990). Non seulement le projet a en fin de compte coûté 74 millions de dollars de plus que prévu, mais le vérificateur général a conclu que la modernisation n'avait « pas été appuyée d'une démonstration de la nécessité du projet, une tendance [...] constatée d'ailleurs pour d'autres projets lors de vérifications de dépenses pour de grands projets d'immobilisations qui ne se fondaient pas sur un besoin démontré ».

Dans un autre exemple, le ministère de la Défense nationale a développé sur une période de huit ans un système de

Un système de communications par satellite de 174 millions de dollars pour remplacer un système qui suffisait aux besoins et qui coûtait moins cher

communications par satellite au coût de 174 millions de dollars, pour déterminer par la suite que le système en place suffisait aux besoins du ministère et que son exploitation coûtait moins cher (BVG, 2002).

Les cas où le gouvernement a carrément perdu la trace de fonds publics sont peut-être plus scandaleux encore que ces dépenses inutiles. Même si c'est difficile à croire, le vérificateur général a révélé au printemps 2013 que le gouvernement ne sait pas à quoi a été affecté un montant de 3,1 milliards de dollars destiné à l'amélioration de la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme (BVG, 2013b).

Il y a aussi les problèmes de gestion des renseignements personnels des contribuables. En 2007, la vérificatrice générale a signalé que 6,4 millions de numéros d'assurance sociale (NAS) avaient été attribués sans que les demandeurs



Bigstock

aient fourni une preuve d'identité, et qu'il y avait 2,9 millions de NAS de plus émis à des personnes de plus de 30 ans que le nombre estimé de Canadiens dans ce groupe d'âge. Ces écarts ont soulevé de sérieuses craintes d'abus et de fraude dans le cadre des programmes gouvernementaux dont l'attribution des fonds – plus de 140 milliards de dollars – repose sur le système de NAS.

Il n'existe pas de solution simple aux problèmes relevés par le Bureau du vérificateur général : la défaillance du gouvernement est un problème institutionnel, car les politiciens, les fonctionnaires et les groupes d'intérêt tirent souvent profit d'un comportement contraire à l'intérêt public.

Certaines mesures s'avèreraient cependant utiles. Premièrement, nous pouvons limiter les activités du gouvernement à celles où il y a valeur ajoutée.



Le gouvernement ne sait pas à quoi a été affecté 3,1 milliards de dollars destiné à l'amélioration de la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme

Bigstock

Deuxièmement, pour améliorer la prestation de ces activités, le gouvernement peut faire davantage appel aux forces du secteur privé par la privatisation, les partenariats public-privé et l'externalisation de biens et de services financés par des fonds publics. Troisièmement, nous pouvons augmenter les ressources du vérificateur général et élargir ses pouvoirs, notamment en donnant un caractère obligatoire au respect

des recommandations des vérificateurs (Lammam et Veldhuis, 2009; Lammam, MacIntyre et Berechman, 2003; et Domberger et Rimmer, 1994).

Lorsqu'on les regarde dans le contexte des autres cas de défaillance du gouvernement, les scandales des dépenses abusives au Sénat ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan. Le fait est que la liste de défaillances du gouvernement au Canada est longue et s'allonge encore. Sans réforme des activités et du fonctionnement du gouvernement, un autre gâchis fera bientôt la une.

Références bibliographiques

Bureau du vérificateur général du Canada [BVG] (2013a). *Rapports du vérificateur général*. <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_lp_f_903.html> (site consulté le 11 décembre 2013).

Bureau du vérificateur général du Canada [BVG] (2013b). « *Rapport du vérificateur général du Canada* ». <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_201304_08_f.pdf> (site consulté le 11 décembre 2013).

Bureau du vérificateur général du Canada [BVG] (2007). *Chapitre 6 – La gestion du numéro d'assurance sociale – Ressources humaines et Développement social Canada* (dans février 2007 – *Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada*). <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200702_06_f_17472.html> (site consulté le 11 décembre 2013).

Bureau du vérificateur général du Canada [BVG] (2006a). *Chapitre 4 – La bonne conduite des affaires publiques : les organismes de sécurité publique et de protection civile* (dans novembre 2006 – *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*). <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200611_04_f_14972.html> (site consulté le 11 décembre 2013).

Bureau du vérificateur général du Canada [BVG] (2006b). *Chapitre 11 – La protection des fonds publics – Bureau de*

l'enquêteur correctionnel (dans novembre 2006 – *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*). <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200611_11_f_14979.html> (site consulté le 11 décembre 2013).

Bureau du vérificateur général du Canada [BVG] (2002). *Chapitre 8 – Autres observations de vérification* (dans avril 2002 – *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*). <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200204_08_f_12381.html> (site consulté le 11 décembre 2013).

Bureau du vérificateur général du Canada [BVG] (1997). *Chapitre 9 – Affaires étrangères et Commerce international Canada – La gestion et le contrôle financiers* (dans avril 1997 – *Rapport du vérificateur général du Canada*). <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_199704_09_f_8090.html> (site consulté le 11 décembre 2013).

Bureau du vérificateur général du Canada [BVG] (1990). *Chapitre 3 — Notes de vérification* (dans 1990 – *Rapport du vérificateur général du Canada*). <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_199011_03_f_7998.html> (site consulté le 11 décembre 2013).

Domberger, Simon, et Stephen Rimmer (1994). « Competitive Tendering and Contracting in the Public Sector: A Survey », *International Journal of the Economics of Business*, vol. 1, n° 3, p. 439-453. <<http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/758536232#Uqjlo2RDtrU>> (site consulté le 11 décembre 2013).

Lammam, Charles, et autres (2013). *Federal government failure in Canada 2013 Edition: A review of the Auditor General's reports, 1988-2013*, Institut Fraser. <<http://www.fraserinstitute.org/uploadedFiles/fraser-ca/Content/research-news/research/publications/federal-government-failure-in-canada-2013.pdf>> (site consulté le 11 décembre 2013).

Lammam, Charles, Hugh MacIntyre, et Joseph Berechman (2013). *Using Public-Private Partnerships to Improve Transportation*

Infrastructure in Canada, Institut Fraser. <<http://www.fraserinstitute.org/uploadedFiles/fraser-ca/Content/research-news/research/publications/using-public-private-partnerships-to-improve-transportation-infrastructure-in-canada.pdf>> (site consulté le 11 décembre 2013).

Lammam, Charles, et Niels Veldhuis (2009). « It's Time To Privatize Canada's Crown Corporations », Institut Fraser. <http://www.fraserinstitute.org/publicationdisplay.aspx?pageid=569&id=10843&ekfxmen_noscript=1&ekfxmensele=e0fa05764_34_2147483650> (site consulté le 11 décembre 2013).

Ministère des Finances (2013). Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2012-2013, gouvernement du Canada. <<http://www.fin.gc.ca/afr-rfa/2013/report-rapport-fra.asp>> (site consulté le 11 décembre 2013). ■



Charles Lammam



Hugh MacIntyre

Charles Lammam et Hugh MacIntyre sont analystes à l'Institut Fraser.



La fracturation hydraulique pourrait sauver les provinces les plus pauvres du Canada

Kenneth P. Green et Mark Milke

Des groupes autochtones au Nouveau-Brunswick ont récemment manifesté contre un projet de fracturation hydraulique. Or cette opposition non seulement ne repose pas sur des faits, mais elle compromet les possibilités de prospérité et de réduction de l'impôt des particuliers. D'autres groupes s'opposent à la fracturation hydraulique dans les provinces voisines de la Nouvelle-Écosse et du Québec, ce qui donne lieu à des politiques provinciales inappropriées malgré la sécurité de cette technique d'extraction.

Avant d'illustrer la réduction du fardeau fiscal des particuliers que permettrait une mise en valeur accrue des ressources

La fracturation hydraulique est une combinaison relativement simple de deux technologies préexistantes

Ruhrfishch

en combustibles fossiles, voici les faits sur l'exploitation pétrolière et gazière par fracturation hydraulique.

La fracturation hydraulique est présentée comme une technique radicalement nouvelle, mais il s'agit en fait d'une combinaison relativement simple de deux technologies préexistantes : on commence par forer un puits horizontal, puis l'on y injecte un liquide sous pression pour fracturer les formations géologiques et libérer ainsi le pétrole et le gaz naturel qu'elles contiennent. Le liquide de fracturation est composé d'environ 99 % d'eau et de sable, et comporte une quantité infime de produits chimiques assez courants (Ground Water Protection Council et Interstate Oil and Gas Compact Commission, 2013a).

La technique du forage horizontal date des années 1920 (Energy Information Administration, 1993) et celle de la fracturation hydraulique, des années 1940 aux États-Unis et des années 1950 au Canada (GWPC et IOGCC, 2013b; et Alberta, sans date). Plus de 174 000 puits ont été fracturés en Alberta seulement (Alberta, sans date).

La fracturation hydraulique comporte donc des risques limités, mais parfaitement gérables

Certains affirment que la fracturation hydraulique risque de polluer l'eau souterraine ou que l'injection dans le sol des eaux usées issues du processus pourrait augmenter le risque d'activité sismique, mais l'expérience montre que ces risques sont très faibles.

Comme le fait observer une analyse de la littérature récemment publiée dans la revue *Science* : « Depuis l'avènement de la fracturation hydraulique, on a procédé à plus d'un million de traitements par fracturation hydraulique, et il n'y a eu peut-être qu'un cas documenté de pollution de l'eau souterraine due à l'injection de liquide contenant des produits chimiques pour extraire le gaz de schiste. Les cas de fuites par le tubage, d'éruptions de puits et de déversements de liquides contaminés sont plus courants, mais, en général, on a rapidement atténué ces risques et leurs répercussions (Vidic et autres, 2013).



Quant à l'idée que la fracturation hydraulique provoque des tremblements de terre, selon l'Académie nationale des sciences des États-Unis, le risque est faible [Traduction] : « on a relevé très peu d'événements ces dernières décennies compte tenu du grand nombre de puits d'injection en exploitation » (National Research Council of the National Academies, 2013).

La fracturation hydraulique comporte donc des risques limités, mais parfaitement gérables. Il y a toutefois un autre



Gerry Dincher

Les redevances sur les ressources naturelles ne représentent qu'un petit pourcentage des revenus provinciaux au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse

risque à prendre en considération, soit le fardeau fiscal plus élevé imposé aux contribuables lorsque des minorités mal informées mais bruyantes tentent d'empêcher la mise en valeur des ressources énergétiques.

Les habitants des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Québec croulent sous la charge de l'impôt provincial par rapport à leurs concitoyens de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que ces dernières permettent depuis longtemps la mise en valeur de leurs ressources, ce qui

favorise l'essor économique. Ainsi, leur trésor public n'est pas trop tributaire des impôts des particuliers.

Une comparaison des comptes publics provinciaux illustre bien cette réalité.

En 2012-2013, les recettes pétrolières de la Nouvelle-Écosse (la seule ressource citée dans les comptes publics) étaient de seulement 3,5 millions de dollars, soit à peine 0,1 % de ses revenus autonomes de 6,8 milliards de dollars (ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, 2013).

Au Nouveau-Brunswick, les redevances (y compris une taxe minière) s'élevaient à 98 millions de dollars l'an dernier, ce qui ne représente que 2,1 % des revenus autonomes de 4,8 milliards de dollars (province du Nouveau-Brunswick, 2013). Selon les comptes publics les plus récents du Québec, les revenus provenant des ressources naturelles totalisent 360 millions de dollars, soit à peine 0,6 % des recettes provinciales (gouvernement du Québec, 2012).

Par contre, les revenus tirés des ressources par l'Alberta (gouvernement de l'Alberta, 2013a) s'élevaient à 7,6 milliards de dollars en 2012-2013, soit plus de 20 % des revenus autonomes de 37,3 milliards de dollars de la province; la Saskatchewan tirait des revenus de 2,5 milliards de dollars des ressources, ce qui représente plus de 23 % de ses revenus autonomes de 10,9 milliards de dollars (gouvernement de la Saskatchewan, 2013).

Pourquoi est-ce important? La réponse est que les provinces n'entravent pas leur essor économique, quel que soit le

secteur, ont plus de latitude quant à leurs dépenses et à la fixation des taux d'imposition. (Par exemple, les revenus tirés des ressources par la Saskatchewan représentent 105 % des recettes provenant de l'impôt des particuliers.)

Pour mieux l'illustrer, selon le gouvernement de l'Alberta, les diverses taxes et l'impôt provinciaux d'une famille albertaine à un seul revenu qui compte deux enfants et dont le revenu d'emploi est de 75 000 \$ s'élèveront à 3 301 \$ cette année. En Saskatchewan, la même famille versera 5 109 \$ au gouvernement provincial (gouvernement de l'Alberta, 2013b).

Au Nouveau-Brunswick et au Québec, de telles familles verseront cependant plus du double du montant payé en Alberta, soit respectivement 7 849 \$ et 7 986 \$. (Les taux d'imposition dans ces provinces sont plus élevés, et il s'y ajoute certaines taxes provinciales que les Albertains n'ont pas à payer.)

En Nouvelle-Écosse, une famille à un seul revenu qui compte deux enfants et qui gagne 75 000 \$ verse au gouvernement provincial le triple de ce que paie la famille albertaine, soit 9 943 \$.

Bref, les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ne sont pas tenus d'imposer autant les contribuables grâce aux abondants revenus tirés des ressources.

Bien sûr, toutes les provinces ne tireront pas nécessairement des ressources des recettes représentant 105 % des recettes d'impôt sur le revenu. Toutefois, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse pourraient certainement augmenter les recettes de l'exploitation des ressources si elles surmontaient l'opposition à la fracturation hydraulique,



350.org

Les recettes de l'exploitation des ressources augmenteront une fois que l'opposition qui est largement irrationnelle sera surmontée

qui est largement irrationnelle, l'expérience montrant que les gens et la planète n'ont rien à craindre de cette technique. Là où l'exploitation pétrolière et gazière par fracturation hydraulique est possible, la réalisation des projets contribuerait à la prospérité économique.

Références bibliographiques

Energy Information Administration (1993). « *Drilling Sideways—A Review of Horizontal Well Technology and Its Domestic Application* », département américain de l'Énergie. <http://www.eia.gov/pub/oil_gas/natural_gas/analysis_publications/drilling_sideways_well_technology/pdf/tr0565.pdf> (site consulté le 11 décembre 2013).

Gouvernement de l'Alberta, Environment and Sustainable Resource Development (sans date). *Hydraulic Fracturing*.<<http://>

environment.alberta.ca/04131.html> (site consulté le 11 décembre 2013).

Gouvernement de l'Alberta (2013a). *2012-13 Annual Report*. <http://www.finance.alberta.ca/publications/annual_repts/govt/ganrep13/goa-2012-13-annual-report-financial-statements.pdf> (site consulté le 11 décembre 2013).

Gouvernement de l'Alberta (2013b). *Budget 2013: Responsible Change*. <<http://www.finance.alberta.ca/publications/budget/budget2013/fiscal-plan-tax-plan.pdf>> (site consulté le 11 décembre 2013).

Gouvernement de la Saskatchewan (2013). *2012-13 Public Accounts*. <<http://www.finance.gov.sk.ca/paccts/paccts13/201213Volume1.pdf>> (site consulté le 11 décembre 2013).

Gouvernement du Québec (2012). *Comptes publics 2011-2012*. <http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2011-2012.pdf> (site consulté le 11 décembre 2013).

Ground Water Protection Council [GWPC] et Interstate Oil and Gas Compact Commission [IOGCC] (2013a). *Chemical Use in Hydraulic Fracturing*. <<http://fracfocus.org/water-protection/drilling-usage>> (site consulté le 11 décembre 2013).

GWPC et IOGCC (2013b). *A Historic Perspective*. <<http://fracfocus.org/hydraulic-fracturing-how-it-works/history-hydraulic-fracturing>> (site consulté le 11 décembre 2013).

Ministère des finances de la Nouvelle-Écosse (2013). *Province of Nova Scotia Public Accounts: Volume 1 Consolidated Financial Statements for the fiscal year ended March 31, 2013*, gouvernement de la Nouvelle-Écosse. <http://www.novascotia.ca/finance/site-finance/media/finance/PublicAccounts2013/2013_Vol1.pdf> (site consulté le 11 décembre 2013).

National Research Council of the National Academies (2013). *Induced Seismicity Potential in Energy Technologies*, Washington,

D.C., The National Academies Press, 262 p. <http://www.nap.edu/openbook.php?record_id=13355&page=R1> (site consulté le 11 décembre 2013).

Province du Nouveau-Brunswick (2013). *Volume 1 : États financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2013*, gouvernement du Nouveau-Brunswick. <<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/OC/PA13V1f.pdf>> (site consulté le 11 décembre 2013).

Vidic, R.D., et autres (2003). « Impact of Shale Gas Development on Regional Water Quality », *Science*, vol. 340, n° 6134, 17 mai. <<http://www.sciencemag.org/content/340/6134/1235009.abstract>> (site consulté le 11 décembre 2013). renseignements personnels sur les contribuables. ■



Kenneth P. Green est directeur principal du Centre d'études en énergie et ressources naturelles de l'Institut Fraser.



Mark Milke est senior fellow à l'Institut Fraser

Le fromage meilleur marché, c'est pour quand? Gérer les attentes à l'égard de l'AECG

Laura Dawson

La conclusion des négociations de l'Accord économique et commercial global (AECG) en octobre représente indéniablement une importante percée économique pour le Canada. L'accord pourrait augmenter nos exportations de 12 milliards de dollars par an, chiffre impressionnant. Par ailleurs, l'accès en franchise de droits de 98 % des produits canadiens à un marché de 500 millions de personnes n'est pas anodin.

De plus, la conclusion de l'accord avec l'Union européenne (UE) avant les États-Unis présente des avantages stratégiques puisqu'elle nous confère l'avantage du précurseur. Il y a de fortes chances que les États-Unis et l'UE se fondent sur l'accord entre le Canada et l'UE pour finaliser leurs négociations, ce qui nous donne une certaine assurance du respect de nos intérêts.

Le défi pour le gouvernement Harper consiste à trouver un moyen de faire valoir les avantages de l'accord sans créer



Bigstock

d'attentes trop élevées ni provoquer de réactions hostiles, dont d'éventuels retards, en raison de la négociation peu médiatisée de l'Accord de partenariat stratégique (APS). Les Canadiens pourraient avoir du mal à accepter la nature politique de l'APS, ce qui pourrait retarder la conclusion de l'accord définitif avec l'UE.

L'AECG engendrera des gains importants, notamment pour les producteurs de bœuf et de porc. Il importait d'obtenir un engagement suffisamment important en matière d'accès aux marchés (c.-à-d. la quantité de viande canadienne que l'UE acceptera en franchise de droits) pour justifier l'élevage de troupeaux distincts permettant de satisfaire aux exigences réglementaires plus strictes de l'UE quant à l'utilisation d'hormones et d'antibiotiques.

L'accès au marché européen de l'automobile est un autre gain important. On ne savait pas trop au cours des négociations comment le Canada obtiendrait un accès effectif pour ses exportations puisqu'il n'existe pas de voiture entièrement canadienne. Tous les véhicules produits au pays contiennent un pourcentage important de pièces étrangères (principalement américaines et mexicaines). L'AECG semble prévoir une interprétation suffisamment large des règles d'origine puisque l'UE acceptera 100 000 automobiles canadiennes à fort contenu « alénien » en franchise de droits chaque année.



L'AECG permettra l'accès en franchise de droits de 98 % des produits canadiens à un marché de 500 millions d'Européens

L'accès aux marchés publics de l'UE, qui représentent 2,7 billions de dollars, est un véritable atout pour le Canada (il faut penser aux autobus, trains, services de génie et de construction, etc.). Certes, le Canada devra laisser tomber certaines de ses préférences locales en échange, mais de nombreuses sociétés européennes ont une succursale au pays et sont donc déjà considérées comme « locales » en ce qui concerne les marchés publics. En général, les petites entreprises canadiennes n'ont pas les moyens d'ouvrir un bureau à l'étranger et doivent donc affronter la concurrence de loin. L'accès aux marchés publics de l'UE ouvrira de nombreux débouchés pour nos entreprises.

Les entreprises pharmaceutiques axées sur la recherche semblent avoir obtenu la moitié de ce qu'elles recherchaient dans le cadre des négociations. Leur principal gain est le consentement du Canada au rétablissement de la durée des brevets : si la mise sur le marché d'un médicament est retardée en raison de délais réglementaires, son fabricant





Bigstock

pourra demander une extension de jusqu'à deux ans de la durée du brevet pour compenser ce retard. Les opposants avancent que toute mesure qui favorise les grandes entreprises pharmaceutiques est nécessairement au détriment des consommateurs et augmente les prix des médicaments.

Dans ce cas,

cependant, la concession accordée semble plutôt vouloir garantir qu'une entreprise puisse profiter d'un avantage (protection de 20 ans conférée par un brevet) qui lui a déjà été octroyé.

L'accord comporte aussi d'autres avantages, soit la baisse des prix à la consommation. L'augmentation du quota de fromage européen admis sans droits tarifaires au Canada devrait exercer une pression à la baisse sur les prix tant des importations européennes que des fromages produits au pays. Toutefois, la baisse des prix ne sera pas importante ou rapide. En effet, les producteurs de fromage canadiens conservent toujours une part de quelque 96 % du marché national.



Les avantages de l'AECG devraient commencer à se concrétiser petit à petit



Bigstock

Il ne faut pas s'attendre à voir l'entrée en vigueur de ces mesures de l'AECG à court terme. Une fois que l'accord aura été ratifié par les gouvernements des deux parties (les provinces canadiennes et l'ensemble des pays membres de l'UE), il fera l'objet d'une révision juridique et il faudra attendre la traduction du texte définitif en 20 langues. Selon une estimation prudente, ce processus prendra deux ans.

Malgré les applaudissements du Cabinet du Premier ministre, l'aspect le plus politiquement délicat de l'AECG n'a pas été résolu. L'UE tient à ce que l'Accord de partenariat stratégique accompagne tous ses accords commerciaux. Or l'APS comprend des engagements en matière de paix et de sécurité, de protection des droits de la personne et de développement durable que nous n'avons jamais inclus dans nos accords commerciaux avec d'autres pays.

Les accords de libre-échange existants du Canada comprennent des accords parallèles sur le travail et l'environnement, voire les droits de la personne, mais ce sont des engagements que le gouvernement prend dans le cours normal des choses. Les engagements de l'APS sont très



différents. Pour accroître l'influence de sa politique étrangère dans le monde, l'UE exige que tous ses partenaires commerciaux signent l'APS, à défaut de quoi cela entraîne la suspension de l'AECG.

Le gouvernement du Canada pourrait être d'accord avec les principes de l'APS, mais la portée et les répercussions de ce dernier ainsi que les restrictions qu'il impose à la souveraineté du Canada pourraient aller au-delà de ce que notre gouvernement est prêt à accepter.

APS mis à part, les avantages de l'AECG devraient commencer à se concrétiser petit à petit, les principaux obstacles des négociations commerciales ayant été surmontés. Néanmoins, il vaudrait mieux ne pas reporter la soirée pizza dans l'espoir de préparer votre mets italien préféré avec du fromage européen bon marché. Pour le fromage bon marché, il y a toujours Costco. ■



Laura Dawson, spécialiste en commerce international et auteure de l'étude Canada and the Trans-Pacific Partnership: Entering a New Era of Strategic Trade Policy, publiée par l'Institut Fraser, est établie à Ottawa.

Objectifs, financement, et indépendance

L'Institut Fraser fournit des services utiles à la population. Nous publions des informations objectives sur les répercussions économiques et sociales des politiques publiques actuelles, ainsi que des études, notamment empiriques, sur les options de politiques pouvant améliorer la qualité de vie des Canadiens.

L'Institut est un organisme sans but lucratif. Ses activités sont financées par des dons de bienfaisance, des bourses sans restrictions, la vente de billets pour les événements et les commandites qui y sont associées, les redevances à l'égard de produits pour diffusion publique par un tiers et la vente de publications.

Toutes les études, qui sont menées et publiées indépendamment du conseil d'administration de l'Institut et de ses donateurs, font l'objet d'un examen rigoureux par des experts externes.

Les opinions exprimées sont celles des employés ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de son conseil d'administration, de ses donateurs ou de ses supporteurs.

L'Institut considère comme sain le débat public entre concitoyens qui veulent améliorer leur qualité de vie par de meilleures politiques publiques. C'est pourquoi il est ouvert à l'examen *factuel* détaillé de ses études publiées, y compris la vérification des sources de données, la reproduction de ses méthodes analytiques et aux discussions éclairées sur les effets pratiques des mesures politiques recommandées.